

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
8	8	8

Date de la convocation
13/09/2017

Date d'affichage
13/09/2017

Le dix-huit septembre deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. François CHAMPRENAULT, Maire.

Présents : François CHAMPRENAULT, Maire, Yves PORCHERET adjoint, Elodie PORCHERET adjoint, Matthieu SAULGEOT, Romain BERTRAND, Michel GUÉNOUX.

Absents, excusés : Adeline ACHOTTE (procuration Elodie PORCHERET), Michèle LEMAIRE (procuration François CHAMPRENAULT)

Secrétaire de séance : Elodie PORCHERET

Le Conseil Municipal a examiné les dossiers suivants

↳ **Voirie 2018 réfection de voie communale et Fossés.**

Le conseil décide à l'unanimité d'inscrire au Plan de Subvention Voirie 2018 la réfection de la Ruée de la Gorge et les abords de la place de l'Orme à Thorizeau / rue des Fours pour un montant total de 25 273 € H.T. (30 % subventions / 70 % fonds propres ou emprunts).

Il décide également de l'entretien de fossés (drainage ou busage si besoin) au hameau de Melin, dans le chemin de la Maladière, à Marcilly près du lavoir direction Mt St Jean et sous les noyers direction Collonges, enfin à l'entrée d'Ogny sous le château.

↳ **Mise à jour du Tableau des effectifs :**

Suite au passage à la semaine d'école de 4 jours, le conseil à l'unanimité décide de clore le poste d'adjoint d'animation, d'ajuster les heures de l'ATSEM (21.22 heures hebdomadaires annualisées).

Le poste du cantonnier n'est pas pourvu à ce jour, mais reste dans le tableau des effectifs.

↳ **Subvention exceptionnelle.**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider la proposition du CCAS d'allouer une subvention exceptionnelle à Adeline ACHOTTE de 400 € au titre de participation aux frais d'obsèques de son fils.

↳ **Syndicat du SEREIN :**

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les nouveaux statuts.

↳ **Groupement de commande voirie avec la Communauté de communes.:**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas souscrire à ce



groupement d'achat.

↳ **Répartition des frais de personnel**

Le conseil à l'unanimité décide de facturer les frais de personnel sur le budget eau à hauteur de 50 h pour le secrétariat et 130 h pour le cantonnier.

↳ **Questions diverses.**

- Le conseil décide de l'annulation de la créance de 333 € de Thoisy la Berchère (litige de 2011 - régularisé depuis).
- Elodie PORCHERET est la responsable scolaire /périscolaire au sein du conseil municipal.